



Interf@ce Europe

Janvier
2010

informations et actualités
européennes pour les PME & les TPE

■ ■ ■ En direct de Bruxelles

Conclusions du Conseil « ECOFIN »

Les Ministres membres du **Conseil « Affaires économiques et financières »** se sont réunis le 19 janvier dernier.

La **Présidence espagnole** a présenté **ses priorités** pour les six mois à venir dans le domaine économique et financier. Il s'agit de :

- la sortie de crise de l'économie européenne,
- la stratégie UE 2020: coordination des politiques à long terme pour la croissance économique,
- le renforcement de la dimension extérieure de l'Union européenne pour ce qui est du G20 et du changement climatique,
- la fiscalité: lutte contre la fraude fiscale,
- la mise en place d'un système fiscal plus efficace.

Pour en savoir plus :

http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/ecofin/112485.pdf

Mise en œuvre du *Small Business Act* pour l'Europe (SBAE)

Le *Small Business Act* pour l'Europe (SBAE) a été adopté le 25 juin 2008 accompagné, en décembre de la même année, d'un plan d'action à mettre en œuvre tant par les institutions européennes, que par les Etats membres.

En France, la prise en compte du SBAE s'est traduite par plusieurs mesures favorables aux entreprises et aux PME en particulier.

Pour en savoir plus:

<http://www.cgpme.fr/internationals/voir/229/mise-en-oeuvre-du-small-business-act-europeen-en-France>



Service
des Affaires
européennes

Mél : contact@cgpme.fr
Tél.: 01 47 62 73 73

REACH: Mise en œuvre

L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) a publié sur son site Internet la liste autorisée des 29 substances candidates à l'autorisation.

Le Journal Officiel du 30 janvier 2010 a publié cette liste reprise dans l'avis aux opérateurs économiques sur l'obligation de communiquer des informations sur les substances contenues dans les articles en application de l'article 33 du règlement (CE) 1907/2006 REACH.

L'avis précise également les obligations auxquelles les fournisseurs sont tenus.

Pour en savoir plus:

http://echa.europa.eu/chem_data/authorisation_process/candidate_list_en.asp

<http://www.ineris.fr/reach-info/>

Transposition de la directive « services » : état d'avancement

La date d'échéance pour terminer le processus de transposition avait été fixée au 29 décembre 2009.

Ce calendrier n'a pas été respecté par la France qui a opté pour une transposition secteur par secteur au lieu de recourir à la loi-cadre.

Néanmoins, plusieurs lois françaises adoptées comportent des dispositions de transpositions de cette directive:

- loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008:
 - article 8: mise en place des guichets uniques confiée aux Centres de formalités des Entreprises,
 - article 60: modification des dispositions relatives au capital des sociétés d'exercice libéral,
 - article 102: réforme de la réglementation relative à l'urbanisme commercial,
- loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009:
 - adaptation du règlement juridique applicable aux agents de voyage,
 - adaptation de la réglementation applicable aux professions de tourisme (suppression de 4 réglementations d'autorisation),
- loi portant référence de l'hôpital du 21 juillet 2009:
 - simplification de certaines réglementations d'autorisation.

D'autres modifications législatives ou réglementaires sont toujours en cours d'examen, comme par exemple:

- proposition de loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,
- projet de loi relatif aux réseaux consultant, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Un rapport de synthèse a été établi par le Secrétariat Général pour les Affaires Européennes (SGAE).

Pour en savoir plus:

<http://www.sgae.gouv.fr/actualites/docfiles/Rapport%20synthese.pdf>

<http://www.cgpme.fr/economies/voir/309/directive-relative-aux-services>



■ ■ ■ Actions de lobbying

Réunion à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (RPFUE)

La CGPME a assisté le 28 janvier dernier à une réunion avec **Philippe Etienne**, Ambassadeur, et Représentant permanent de la France auprès de l'UE.

Monsieur Etienne a principalement évoqué **le prochain sommet européen informel** qui aura lieu le **11 février** et qui aura pour objet de débattre de la sortie de crise de l'Europe. Les premiers indicateurs économiques sont en effet plutôt négatifs, et les chefs d'Etat et de Gouvernement redoutent une croissance « molle », qui ne serait pas suffisante pour entraîner une baisse du chômage.

Plusieurs points vont faire l'objet de débats :

- **la coordination des politiques économiques et le pilotage économique général**, que ce soit dans la zone euro ou dans l'ensemble de l'UE,
- **la politique industrielle européenne** : le risque de désindustrialisation est réel dans l'UE,
- **la dimension extérieure** : il s'agira de mesurer la compétitivité de l'Europe et d'évoquer le problème de la réciprocité,
- **le financement de l'économie et la régulation financière**,
- **la dimension sociale** : le niveau communautaire a peu de compétences dans le domaine social, qui doit pourtant accompagner les mesures économiques.

Les premières orientations du Conseil devraient être connues lors du sommet prévu fin mars.

Interconnexion des registres du commerce: position CGPME

La Commission européenne a engagé une consultation sur la base d'un Livre Vert. La CGPME a tenu à formuler ses commentaires compte tenu de l'importance des registres du commerce pour le bon fonctionnement du droit des sociétés et des relations commerciales.

Avec le développement d'un droit des sociétés européen, se pose désormais la question de la coopération entre les registres nationaux du commerce non seulement à des fins informatives, mais également pour favoriser les coopération étatiques de certaines procédures internationales (insolvabilité ou transferts de sièges notamment).

Dans sa réponse à la consultation, la CGPME a souligné:

- la nécessité de disposer d'un réseau amélioré des registres du commerce,
- l'intérêt de disposer d'un fichier unique des entreprises européennes qui pourrait être développé sur la base de l'IMI (système d'information sur le marché intérieur) déjà en développement pour les 27 pays de l'Union européenne.

Pour en savoir plus:

http://ec.europa.eu/internal_market/imi-net/docs/imi_brochure_fr.pdf

<http://www.cgpme.fr/internationals/voir/227/livre-vert-sur-l-interconnexion-des-registres-du-commerce-commentaires-de-la-cgpme>





■ ■ ■ Projets européens

Erasmus pour Jeunes Entrepreneurs : Participation de la CGPME à la seconde phase

La CGPME a une nouvelle fois été sélectionnée par la Commission européenne pour participer à la seconde phase du programme « Erasmus pour Jeunes Entrepreneurs ».

En tant qu' « organisation intermédiaire », la Confédération va continuer à agir pour promouvoir l'entrepreneuriat à l'échelle européenne.

Ce programme permet en effet à de jeunes entrepreneurs d'acquérir des compétences indispensables à la bonne gestion d'une PME en se formant auprès d'un entrepreneur expérimenté ressortissant d'un autre Etat Membre de l'Union Européen.

Il s'adresse aux entrepreneurs en quête d'expérience européenne, qu'ils soient **jeunes entrepreneurs** (porteurs d'un projet de création d'entreprise ou entrepreneurs depuis moins de 3 ans), ou **entrepreneurs expérimentés** désireux de devenir « entreprise d'accueil ».

Informations supplémentaires et inscription :

<http://www.erasmus-entrepreneurs.eu/>

« Collective » : Pour des PME plus innovantes

Dans le but de promouvoir la recherche collaborative des PME, la CGPME travaille en coopération avec des universités et centres de recherche européens sur la conception d'une plateforme virtuelle.

Cette plateforme est destinée aux PME pour leur permettre de:

- trouver des partenaires pour mettre au point un nouveau produit, procédé, ou service,
- promouvoir leurs innovations et proposer de nouvelles applications, ou débouchés.

Soutenue par le 7^{ème} programme-cadre de Recherche, cette initiative durera trois ans.



Titre	Décal	Action envisagée	Service responsable
le rapport du groupe d'experts sur la facturation électronique, DG marché intérieur*	26 février 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques
les normes internationales en matière d'information financière concernant les petites et moyennes entreprises, DG marché intérieur **	12 mars 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques
l'étude sur les ventes liées et les autres pratiques commerciales potentiellement déloyales dans le secteur financier***	14 avril 2010	Position CGPME	Direction des affaires économiques

■ ■ ■ CONSULTATION

*http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2009/e-invoicing_en.htm

**http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2009/ifrs_for_sme_en.htm

***http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2010/tying_en.htm

■ ■ ■ AGENDA

- 3 février** : Réunion des représentants permanents à Bruxelles avec le secrétaire général de l'UEAPME, Bruxelles
Journée d'information sur le programme « Energy Efficiency Europe », Commission européenne, Bruxelles
- 4 février** : Conférence sur le guichet unique dans le cadre de la directive services, CEBRE (représentation des entreprises tchèques auprès de l'UE)
- 8 et 9 février** : Accueil d'une délégation du Conseil National des PME roumaines (CNIPMMR) : Echanges d'expériences sur les activités européennes dans le cadre du projet de coopération bilatérale Consteam, Bruxelles
- 11 février** : Commission juridique de l'UEAPME, Bruxelles
- 12 février** : Commission "affaires sociales" de l'UEAPME, Bruxelles
- 23 et 24 février** : Sessions de formation des salariés de l'organisation roumaine CNIPMMR par la CGPME dans le cadre du projet Consteam, Bucarest

Retrouvez les informations Europe sur le site : **www.cgpme.fr**

